ConSenSuS 01

Bulletin d'information du
Conseil de la santé et
des services sociaux du
Bas St-Laurent, de la Gaspésie
et des Iles-de-la-Madeleine

Numéro spécial Juin 1990 Volume 9 - numéro 6

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1989-1990

Consolider les acquis et développer de nouvelles approches

Tout au cours de l'année 1989-1990, le Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.S.S.S.-01), dans le cadre de sa mission, a continué de déployer ses efforts dans la perspective de consolider un véritable réseau régional de services. Cette préoccupation d'une plus grande cohésion des actions posées privilégie particulièrement la contribution des dynamismes régionaux dans la planification et l'organisation des services socio-sanitaires offerts et dispensés à la population du territoire. En ce sens, l'implication et la collaboration des autres secteurs d'activités de la communauté permet la recherche de solutions aux problèmes socio-sanitaires qui tiennent compte des particularités géographiques, démographiques, culturelles et socio-économiques de notre région.

Ces orientations étaient d'ailleurs préconisées dans le mémoire du Conseil régional présenté en Commission parlementaire en mars 1990. En effet, dans un "pays de distance et de dispersion" comme le nôtre, la régionalisation et l'imputabilité qui s'y rattache constituent un projet social auquel le C.S.S.S.-01 ne peut que souscrire. Notre mémoire précisait que l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux constitue un défi de taille pour le gouvernement et les régions; défi qui est toutefois à la mesure de la nôtre compte tenu des effets d'entraînement que la régionalisation des services socio-sanitaires risque d'avoir sur les autres secteurs connexes du développement régional.

D'autre part, le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 approuvait, à l'automne 1989, la révision du plan d'organisation; ce dernier prenant principalement en considération la dynamique particulière de la nouvelle région socio-sanitaire. En effet, l'agrandissement du territoire couvert par le C.S.S.S.-01 par l'ajout des municipalités régionales de comté de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques (K.R.T.B.) nécessitait l'organisation d'une structure plus fonctionnelle favorisant la planification sous-régionale et locale des services. Conséquemment, cinq orientations majeures sous-tendent le nouveau plan d'organisation. Ce sont la régionalisation, l'accès à un réseau intégré de services socio-sanitaires pour la population, la recherche de l'excellence, la valorisation des ressources humaines et le partenariat régional élargi. Ces orientations permettront de réaliser

Sommaire

- *Consolider les acquis et développer de nouvelles approches*
- *Maintenir l'accessibilité aux services*
- *Accentuer la concertation régionale*
- *Accroître la qualité des services*
- *Améliorer les infrastructures*
- *Membres du Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 1989-1990*

Pour des raisons pratiques, les titres et les fonctions dans les textes désignent tant les femmes que les hommes.

la mission du Conseil régional, à savoir l'amélioration de la santé et du bien-être de la population du territoire.

Également, l'équité inter et intrarégionale demeure une préoccupation constante. En 1989-1990, le C.S.S.S.-01 a continué de développer de nouvelles méthodologies d'allocation des ressources financières, dans une optique d'utilisation rationnelle de celles-ci. La recherche d'une distribution équitable, tant des ressources socio-sanitaires que financières s'inscrit dans le respect des rôles et fonctions des partenaires de l'ensemble du réseau et vise la solution des problèmes régionaux de santé et de bien-être. Cette année, les jeunes en difficultés, les personnes âgées et le dossier de la santé mentale ont fait l'objet d'une méthodologie d'allocation élaborée par le C.S.S.S.-01.

Enfin, le Conseil régional poursuivra ses travaux au cours de la prochaine année afin de maintenir et de consolider les acquis régionaux dans le but d'offrir aux citoyens de la région toute l'accessibilité aux services socio-sanitaires de base à laquelle ils ont droit. À cet effet, le C.S.S.S.-01 considère que l'ensemble du réseau des services de santé et des services sociaux ainsi que ses partenaires constituent une synergie des dynamismes sans lesquels le développement régional ne peut s'actualiser.

Le président, Le directeur général,

P. Maurice Arseneault

Jean Miville

Maintenir l'accessibilité aux services

Le développement d'un réseau intégré de services socio-sanitaires permettant l'accessibilité aux services de base est demeuré l'une des préoccupations premières du Conseil régional tout au cours de l'année.

- **Les effectifs médicaux...**

Comme par les années passées, le C.S.S.S.-01 a été étroitement associé à la tournée provinciale de recrutement des effectifs médicaux organisée par le M.S.S.S. et à laquelle les représentants des centres hospitaliers et des centres locaux de services communautaires de la région ont participé. Mentionnons que ces efforts de recrutement ont pour but d'assurer à la population l'accessibilité aux services médicaux de base dans l'ensemble du territoire.

En décembre 1989, la Direction de la planification, évaluation et recherche présentait au Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 un bilan provisoire de réalisation du plan régional d'effectifs médicaux pour la région socio-sanitaire 01 (1987-1990). Globalement, les objectifs de croissance ont été atteints dans les proportions suivantes:

- 20,5% pour les médecins spécialistes
- 100% pour les omnipraticiens en centres hospitaliers
- la situation n'a pas évolué pour les omnipraticiens en C.L.S.C.

Par ailleurs, l'arrivée de 17 médecins spécialistes en 1990-1991 portera à 64% le taux de réalisation de l'objectif fixé pour la région. Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que la performance de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se compare avantageusement à celle des autres régions périphériques.

- **L'accessibilité aux services en langue anglaise...**

Pour faire suite à l'adoption par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec du décret 852-89 concernant le Programme régional d'accès en langue anglaise aux services socio-sanitaires, le C.S.S.S.-01 s'est vu confier la responsabilité d'accorder un suivi afin que des services soient assurés à la population concernée. Plus particulièrement, onze établissements ont été indiqués dans le cadre des orientations régionales relatives à la Loi 142 et les services qu'ils doivent dispenser en langue anglaise ont été identifiés. Les principaux objectifs visés sont de tenir compte des particularités linguistiques de la région, de prévoir le droit pour toute personne d'expression anglaise de recevoir des services dans sa langue et de préciser des modalités qui assurent l'application concrète de ce droit. Divers moyens ont été mis en oeuvre afin de réaliser ces objectifs et le programme régional d'accessibilité est maintenant en application. Le Conseil régional a procédé à l'embauche provisoire d'une coordonnatrice régionale afin d'évaluer les modalités d'application de ce programme. Le C.S.S.S.-01 entend poursuivre ses démarches afin d'assurer le suivi à ce dossier.

- **Le maintien à domicile et l'intégration à l'emploi...**

Le programme de subventions aux organismes communautaires du M.S.S.S. pour le maintien à domicile, destiné aux organismes communautaires de la région, vise à permettre d'offrir des services de maintien à domicile par l'intermédiaire de personnes bénévoles.

En 1989-1990, le C.S.S.S.-01 a réparti un montant global de 300 394 $ à seize organismes, principalement des centres d'action bénévole. Grâce à ce programme, 7 041 personnes âgées ou malades ont pu bénéficier de 148 067 heures de béné-

volat dispensées par 2 129 personnes pour un total de 93 257 services.

Le Conseil régional a également bénéficié d'un budget de 452 500 $ dans le cadre du programme Extra (mesure expérience de travail). Ce dernier est destiné à permettre aux bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail de participer à des projets d'intégration à l'emploi.

Pour cette année, 56 organismes ont bénéficié de projets pour une possibilité d'embauche de 268 participants. Quarante-quatre projets offrent un soutien direct à des organismes communautaires tel que secrétariat d'animation, réception, et permettent à 110 personnes de réaliser une expérience professionnelle constructive et enrichissante. Douze autres de ces projets étaient orientés sur des services de maintien à domicile, offerts à des personnes malades ou âgées pour une possibilité de 158 participants. Soulignons que la transition de la réforme de sécurité du revenu a facilité l'embauche de nouvelles clientèles, mais a aussi exigé une certaine adaptation.

- **Le transport des malades...**

Dans le cadre de l'application d'une politique provisoire du transport des malades, le Conseil régional a alloué, au cours de la dernière année, un montant de 114 970 $ en frais de transport pour 1 247 déplacements à des citoyens de la région afin de leur permettre de recevoir des services spécialisés non disponibles dans leur territoire.

- **L'information...**

Par ailleurs, le Conseil régional a publié pendant l'année sept numéros du bulletin d'information, le ConSenSus-01. Cet outil de communication, pour l'ensemble des partenaires du réseau, est tiré à quelque 3 000 exemplaires. Il permet d'informer la clientèle visée des principales orientations privilégiées par le Conseil régional en matière de planification, de gestion et de coordination des services socio-sanitaires offerts et dispensés à la population du territoire. Également, plus de 125 relations de presse et la diffusion d'une vingtaine de communiqués ont permis d'informer les citoyens de la région de l'existence des différents services de santé et services sociaux, les positions et les décisions du C.S.S.S.-01 dans divers dossiers.

- **Les plans régionaux d'organisation de services...**

Au chapitre de la santé mentale, le C.S.S.S.-01, en conformité avec les énoncés de la Politique, a continué les démarches entreprises afin de produire un Plan régional d'organisation de services. À cet effet, le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 procédait, en juin 1989, à la nomination des membres du Comité tripartite représentant divers secteurs régionaux oeuvrant au niveau de cette problématique. Diverses activités reliées à la réalisation du Plan ont eu lieu tout au cours de l'année et ce dernier devrait être complété à l'automne 1990. Le Plan régional d'organisation des services en santé mentale vise à maintenir, améliorer et restaurer l'état de santé mentale de la population en assurant une accessibilité accrue à une gamme de services de qualité et diversifiée, le plus près possible de la personne et de son milieu de vie, en suscitant sa participation et celle de la communauté.

Au chapitre des personnes âgées, le C.S.S.S.-01 a également travaillé à l'élaboration d'un Plan régional d'organisation des services pour les personnes âgées dont l'objectif central est l'amélioration de la santé, de l'autonomie et du bien-être de celles-ci. L'accès à une gamme de services diversifiés et de qualité dans chaque milieu est un résultat attendu de ces travaux de planification. À cet effet, le Conseil régional entend consulter ses partenaires de la région au cours de la prochaine année sur le projet de plan ainsi élaboré.

Au chapitre de la déficience intellectuelle, le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 approuvait en mars 1989, un nouveau Plan régional d'organisation des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle. La réalisation de la mise en oeuvre du plan a débuté par la planification des projets d'intégration sociale de la clientèle présentant une déficience intellectuelle hébergée à l'Hôpital de Mont-Joli et au C.H. Mgr Ross de Gaspé.

L'Hôpital de Mont-Joli, en collaboration avec la Villa de l'Essor, a déposé au C.S.S.S.-01, en janvier 1990, un plan d'intégration sociale pour 59 personnes hébergées dans ce centre hospitalier. Ce projet est actuellement à l'étude afin d'en évaluer son impact social et financier.

Le C.H. Mgr Ross, appuyé par un comité aviseur, composé de représentants des établissements concernés du milieu, procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'intégration sociale de cette clientèle actuellement hébergée dans deux unités à l'interne. Le dépôt de ce plan est prévu pour l'automne 1990.

Enfin, la réalisation complète du projet d'intégration sociale des 92 personnes hébergées à la Villa de l'Essor s'est terminée en mai 1989 et celle du projet des 18 personnes hébergées au Pavillon de la Montagne en juin 1989.

- **Les personnes en perte d'autonomie...**

Au cours de l'année 1989-1990, les comités d'orientation et d'admissions ont procédé à l'étude de 727 dossiers.

Par ailleurs, les établissements du réseau (C.H., C.A.H. et pavillons) ont accueilli 432 personnes âgées en perte d'autonomie réparties de la façon suivante.

C.H.	:	165
C.A.H.	:	239
Pavillons	:	28

Au 31 mars 1990, la liste d'attente aux établissements par territoire de D.S.C., était la suivante.

NOMBRE DE PERSONNES EN ATTENTE

TERRITOIRE	C.A.H.	C.H.S.L.D.	PAVILLONS	TOTAL
Territoire D.S.C. Rimouski	37	52	23	112
Territoire D.S.C. Gaspé	48	81	8	137
Total	85	133	31	249

Accentuer la concertation régionale

En juin 1989, le Conseil régional conviait les présidents des conseils d'administration et les directeurs généraux des établissements socio-sanitaires à un colloque régional en regard des orientations gouvernementales "Pour améliorer la santé et le bien-être de la population". Ayant pour thème "De nouveaux défis à la mesure de notre région", cette activité se voulait un véritable exercice de concertation visant l'atteinte d'objectifs communs et propres aux caractéristiques du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette rencontre aura permis aux participants, d'une part, d'approfondir le contenu des orientations gouvernementales et d'en évaluer les impacts régionaux et, d'autre part, d'identifier des objectifs communs quant à la planification et l'organisation des services à dispenser à la population. Dans l'ensemble, un consensus s'est établi quant à l'importance d'un partenariat régional manifeste associant les réseaux de l'éducation, de la justice, des municipalités, etc.

Le dossier de la violence conjugale aura fait l'objet, cette année, d'une véritable concertation dans le territoire. Ainsi, la Table de concertation régionale, mise sur pied par le C.S.S.S.-01 et le Substitut en chef du procureur de la Couronne, a continué ses activités dans le but de favoriser la concertation et l'information au niveau régional pour que toute femme victime de violence ait accès aux meilleurs services possibles. Les travaux de cette Table ont, entre autres, permis de rendre accessible un nouvel outil d'information: la Carte rose. Produite en format de carte d'affaires, la Carte rose a été réalisée conjointement par le Département de santé communautaire de Rimouski, le Comité de prévention du crime et le bureau régional de la Sûreté du Québec. On y retrouve, pour chacun des territoires de C.L.S.C., les coordonnées des différentes ressources existantes (santé, services sociaux, juridiques et communautaires) pouvant venir en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence. La distribution a été effectuée par les tables locales de concertation et une version anglaise a même été produite pour les secteurs où le pourcentage de population anglophone le justifiait. La concertation dans ce dossier permet donc une planification plus stratégique des services à dispenser à cette clientèle.

L'inventaire régional des équipements médicaux spécialisés réalisé en cours d'année est un autre exemple de concertation dans le milieu. C'est en étroite collaboration avec les directeurs des services techniques des centres hospitaliers de la région, que la Direction des immobilisations, des équipements et services ambulanciers du C.S.S.S.-01 a entrepris de mettre sur pied un système informatisé novateur d'inventaire, visant à donner aux gestionnaires de tous les niveaux d'intervention (hôpitaux, conseil régional, ministère) un outil souple leur permettant d'obtenir facilement les informations nécessaires pour la préparation de leur planification.

Construit en partant du principe que chaque établissement a des besoins différents et un but d'utilisation différent, il permettra à chacun d'entre eux d'avoir son système d'inventaire personnel, autonome et économiquement abordable.

Par la même occasion, ce nouveau système permettra d'accélérer d'une façon considérable les mises à jour des listes d'équipements. À titre d'exemple, une mise à jour de l'ensemble des équipements des établissements qui sont inscrits à la banque pourra raisonnablement se réaliser dans un délai d'une semaine.

L'existence d'un inventaire régional des équipements médicaux spécialisés permettra aux gestionnaires du C.S.S.S.-01 d'être mieux informés sur l'état général du parc d'équipements de leur région. Il leur sera entre autres possible de planifier sur une base quinquennale le remplacement des équipements médicaux spécialisés, de connaître la répartition des appareils par âge selon leur fonction, d'étudier les coût d'achat des appareils selon leur fonction ou bien d'avoir une appréciation des équipements en fonction des manufacturiers. Tout cela dans le but d'optimaliser les ressources financières de la région.

Accroître la qualité des services

La recherche de l'excellence est l'une des orientations privilégiées par le Conseil régional. Ce dernier recherche les meilleurs services pour la population de son territoire et poursuit ses efforts, de concert avec les administrateurs et les gestionnaires du réseau socio-sanitaire régional qui ont la responsabilité de supporter et de stimuler l'effort constant d'amélioration de l'accessibilité à une gamme de services de qualité et complémentaires, tant au plan local que régional.

- **Les droits et responsabilités des usagers...**

La Loi actuelle sur les services de santé et les services sociaux confie aux Conseils régionaux la responsabilité de recevoir et d'entendre les plaintes des usagers du réseau qui estiment leurs droits lésés.

En 1989-1990, le C.S.S.S.-01 a procédé à l'ouverture de 59 dossiers plaintes, dont voici un bilan succint:

Dossiers actifs au début de la période	:	32
Ouverture des dossiers au cours de la période	:	59
Fermeture des dossiers au cours de la période	:	64
Dossiers actifs à la fin de la période	:	27

Le volet où l'on retrouve, au cours de cette période, le volume le plus élevé de plaintes, se situe au niveau de l'accessibilité et de la continuité des services; soit pour des services refusés, retardés ou discontinués. Ce volet représente à lui seul 36% de l'ensemble des objets de plaintes.

- **La formation des ressources humaines...**

Les ressources humaines constituent une valeur centrale dans

le réseau socio-sanitaire et la qualité des services dispensés en est directement reliée. Ainsi, en 1989-1990, le Conseil régional a poursuivi ses efforts afin de stimuler leurs compétences et de valoriser leur apport à la qualité de vie des citoyens de la région.

Un colloque conviant les membres des conseils d'administration des établissements du territoire a été organisé par le C.S.S.S.-01 au printemps 1990. Ayant pour thème "L'administration des services socio-sanitaires à l'heure des choix", cette activité régionale regroupait plus de 200 administrateurs et leur a permis, entre autres, d'identifier des leviers d'action afin qu'ils soient en mesure de faire des choix éclairés dans l'évaluation des problèmes et des besoins de services. Cette activité s'inscrivait dans une perspective de formation pour les membres des conseils d'administration.

Au chapitre de la formation dispensée dans le réseau socio-sanitaire régional et organisée par le C.S.S.S.-01, la programmation annuelle des activités a été principalement axée sur la qualité des services à la clientèle et sur la motivation au travail dans le but de répondre aux attentes manifestées par le personnel cadre des établissements.

En outre, quelques sessions ont été réalisées à l'intention de diverses catégories de personnel tant du milieu institutionnel que communautaire, afin de leur faciliter l'accès à des activités de perfectionnement reliées directement à leurs tâches quotidiennes.

Les projets de cours réalisés en 1989-1990 concernaient, entre autres,

- la gestion intégrale de la qualité (G.I.Q.)
- le conseiller cadre et son rôle dans l'établissement
- et le manuel de référence sur la Loi sur la protection de la jeunesse à l'intention des gestionnaires.

Ainsi, un nombre total de 449 heures de formation ont été dispensées auprès de 500 participants. Enfin, une session de formation portant sur les rôles et fonctions d'un conseil d'administration a été dispensée à un groupe d'administrateurs à l'automne 1989.

- **La recherche en santé communautaire...**

Le C.S.S.S.-01 a la responsabilité de gérer le programme régional de subventions pour études, analyses et intervention en santé communautaire. En 1989-1990, trois champs prioritaires de recherche ont été retenus. Il s'agit des maladies cardio-vasculaires, des problèmes de santé mentale et de la problématique des jeunes en difficulté. Une enveloppe budgétaire de 149 500 $ a permis d'autoriser les projets suivants:

— Impact pour la famille de la présence d'une personne ayant une maladie chronique (revue de littérature)	
C.L.S.C. de Matane	6 000 $
— Mortalité et morbidité chez les jeunes suite à un accident de la route	
C.H.R.R. - D.S.C.	5 000 $
Collaboration avec la Fondation pour la prévention des accidents de la route (Projet de formulation)	
— Récension et synthèse des écrits traitant de la violence et des abus envers les personnes âgées	
C.H.R.R. - D.S.C.	10 000 $
— Jeunes en intervention dans leur milieu	52 000 $
C.L.S.C. L'Estran	
C.S. des Hauts-Bois	
— Évaluation de l'impact des services externes de réadaptation Relais Jeune-Est	19 500 $
— Évaluation de l'"opération évaluation ponctuelle de clients bénéficiant de services à domicile - CLSC"	
C.L.S.C./C.S. de la région 01	10 000 $
— Étude de la prévalence des problèmes d'apprentissage en milieu scolaire:	
C.H.R. de Rimouski (D.S.C.)	20 000 $
— La maladie d'Alzheimer dana la M.R.C. Pabok	
C.L.S.C. La Saline	5 000 $
— Projet pilote sur l'utilisation de dispositifs de blocage du système de démarrage du véhicule moteur pour réduire la conduite en état d'ébriété	
C.H.R.R. - D.S.C.	22 000 $
TOTAL:	149 500 $

Par ailleurs, le C.S.S.S.-01 allouait pour l'année 1989-1990 un montant de 50 000 $ aux départements de santé communautaire de Rimouski (25 000 $) et de Gaspé (25 000 $) pour la mise en oeuvre de programmes de promotion et de prévention en alcoolisme et autres toxicomanies.

Ces programmes devront s'adresser prioritairement aux jeunes et à leur entourage et devront nécessiter la participation des différents partenaires du milieu (établissements socio-sanitaires, ressources publiques, para-publiques et communautaires).

- **Les Prix de reconnaissance du C.S.S.S.-01...**

Pour une troisième année consécutive, le C.S.S.S.-01 a souligné, de façon tangible, certains projets régionaux et l'apport exceptionnel de certaines personnes afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la région. Ainsi, le Conseil régional décernait, pour l'année 1989-1990, cinq Prix de reconnaissance et deux mentions spéciales dans les catégories suivantes:

- la qualité des services offerts aux diverses clientèles;
- la concertation et la complémentarité d'action par rapport à un dossier spécifique;
- l'excellence du travail communautaire et bénévole.

- **Le répit-dépannage...**

Dans le cadre du programme régional de répit-dépannage destiné aux familles des personnes présentant une déficience intellectuelle (0-21 ans), un total de 127 familles étaient subventionnées en date du 1er mars 1990. Un budget total de 77 190,16 $ a été versé à ces familles en 1989-1990 et des subventions engagées pour un montant de 83 472 $ en 1990-1991.

Ces subventions permettent de compenser les limitations fonctionnelles des personnes lourdement handicapées et de supporter leurs familles afin de les maintenir dans leur milieu naturel.

- **L'évaluation des besoins en services de maintien à domicile...**

C'est en septembre 1989, que le C.S.S.S.-01, en collaboration avec les C.L.S.C. de la région, amorçait une évaluation ponctuelle des besoins de la clientèle des services de maintien à domicile. Cette importante opération visait les trois objectifs suivants:

- mesurer le niveau de services requis des bénéficiaires inscrits aux services à domicile;
- dégager le portrait type du bénéficiaire dans chacun des C.L.S.C.;
- supporter la gestion interne des C.L.S.C. par un processus standardisé et validé d'évaluation.

Les résultats globaux de cette évaluation nous permettent de dégager que les 801 bénéficiaires évalués requièrent au total 39 068 heures de services répartis en services de soutien (91,9%), en soins infirmiers et d'assistance (6,5%) en ergothérapie (0,5%) et en services sociaux (0,3%). L'entourage (famille, amis, bénévoles) assure la dispensation de 27 168 heures (69,5%) alors que le réseau socio-sanitaire publique devrait en assumer 11 899 heures (30,5%).

Soulignons que l'analyse approfondie des résultats devrait permettre à chacun des C.L.S.C. du territoire d'obtenir des indices de mesure pertinents à la réalisation d'un plan de service individualisé et à la planification des ressources.

Le programme de subventions en maintien à domicile des personnes lourdement handicapées a été transféré de l'O.P.H.Q. au réseau de la santé et des services sociaux le 1er juillet 1989. Le C.S.S.S.-01 a été mandaté par le Conseil des ministres pour coordonner et gérer ce programme pour une période minimale de deux ans.

Au 2 mars 1990, un total de 316 personnes lourdement handicapées étaient subventionnées par ce programme pour un montant totalisant 1 433 571 $ en 1989 1990. Pour cette même clientèle, des subventions évaluées à 1 556 701 $ sont engagées pour 1990-1991.

- **Les jeunes en besoin de protection...**

En octobre 1989, le Conseil régional transmettait au M.S.S.S. une proposition de répartition d'une enveloppe budgétaire récurrente relative au dossier "protection de la jeunesse". Celles-ci devait être prioritairement affectée par les deux centres de services sociaux au service de la prise en charge. La répartition suivante fut adoptée par le comité administratif du C.S.S.S.-01 pour l'année 1989-1990.

C.S.S. du Bas du Fleuve	:	64 175 $
C.S.S. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	:	60 663 $
Total	:	124 838 $

Ce montant sera annualisé à 249 676 $ pour la prochaine année.

Également, le M.S.S.S. répartissait entre les deux C.S.S. de la région un budget non récurrent de 79 800 $ afin d'isoler et de traiter les listes d'attente à l'étape de l'évaluation pour les jeunes en difficulté.

Améliorer les infrastructures

L'amélioration des infrastructures du réseau socio-sanitaire régional a permis, au cours de l'année 1989-1990, la rénovation et la restauration de certaines installations dans des établissements du territoire. Des achats ou remplacements d'équipements ont également été effectués. Voici les montant globaux qui étaient engagés au 31 mars 1990.

Secteur des services sociaux
Fonds des immobilisations et des équipements
Projets de 250 000 $ et moins

Établissements	Sécurité	Vétusté	Rénovation	Équipements	Total
C.A.	5 215 $	390 921 $	137 825 $	330 119 $	864 080 $
C.R.	1 850 $	66 765 $	18 500 $	80 414 $	167 529 $
C.L.S.C.-C.S.	—	59 691 $	312 163 $	351 184 $	723 038 $
C.S.S.	—	—	—	58 394 $	58 394 $
Total	7 065 $	517 377 $	468 488 $	820 111 $	1 813 041 $

Secteur recouvrement de la santé
Fonds des immobilisations et équipements des C.H.
Projets d'un million de dollars et moins

Sécurité	Vétusté	Rénovation fonctionnelle	Équipements médicaux spécialisés	Total
17 600 $	694 960 $	770 111 $	447 415 $	1 930 586 $

Par ailleurs, le M.S.S.S. autorisait en cours d'année des budgets spéciaux de l'ordre de 220 000 $ pour la construction d'un point de services unique à Old Harry pour les communautés de Grosse-Île et Grande-Entrée situées à l'extrémité est des Îles-de-la-Madeleine et desservies par le C.L.S.C. des Îles.

Également, le M.S.S.S. confirmait en septembre 1989 la construction d'un immeuble d'une capacité de 96 places d'hébergement en vue de relocaliser le Centre d'accueil de la Vallée à Lac-au-Saumon. Ce projet est de l'ordre de 10 857 000 dollars.

Enfin, au cours de l'exercice 1989-1990, la Commission administrative régionale des achats en groupe a réalisé 43 dossiers d'achats regroupés pour un montant total de 11 613 611 $. Ceci constitue une augmentation de 2 207 300 $, soit 23,5% par rapport à l'année précédente. Ces achats représentent 218 contrats effectués pour 3 296 articles négociés.

Membres du Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 en 1989-1990

Nom	Municipalité	Collège électoral
Jean-Marie Abud	Causapscal	Maires
Marc Gagné	Maria	Maires
Valérie Gilker	New-Carlisle	Groupes socio-économiques
Aline Malenfant	Rivière-du-Loup	Groupes socio-économiques
Claude De Champlain	Rimouski	Groupes socio-économiques
Gabriel Bérubé	Rimouski	Université
Jacques Fortin	Gaspé	Cégeps
Germain Chevarie	Îles-de-la-Madeleine	Directeurs généraux
Roger Brodeur	Rimouski	C.H.
Gilles Gauvreau	Rimouski	C.A.H.
Jean-Marie Lebrasseur	Paspébiac	C.L.S.C.
Richard Boulanger	Rimouski	C.S.S.
Richard Déry, m.d.	Îles-de-la-Madeleine	C.M.D.P.
P. Maurice Arseneault	Bonaventure	Organismes bénévoles
Jean Miville	Rimouski	Directeur général et secrétaire du conseil d'administration du C.S.S.S.-01

Membre ayant quitté au cours de l'année 1989-1990

Albert Ouellet	Maria	Groupes socio-économiques

Comité administratif du C.S.S.S.-01

M. P. Maurice Arseneault	président
Mme Aline Malenfant	vice-présidente
M. Roger Brodeur	directeur
M. Marc Gagné	directeur
M. Jean Miville	secrétaire

Comité de vérification du C.S.S.S.-01

M. Marc Gagné	président
M.Gabriel Bérubé	directeur
M. Jacques Fortin	directeur

Dépôt légal 2e trimestre
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN2-9800907-1-9
Bibliothèque nationale du Canada

Produit par la Direction des communications du C.S.S.S.-01